



réunion du :	28/05/2015
objet	Comité de pilotage de la plate-forme d'observation des données sociales en région Centre-Val de Loire

Présents :

LECLERC Céline (ORS), VOSSART Julien (ORS), GENITEAU Franck (ORS), VIAROUGE Maïténa (DRJSCS), CARL Nathalie (Observatoire de l'économie et des territoires du Loir et Cher), FORMONT Amandine (Pôle Emploi), LEDUC-PETITGAS Céline (Rectorat), ATTAR Nassiri (Préfecture du Loiret), AUCLAIN Jean-Pierre (DDCS 37), CHANTRE Solenne (Conseil Régional), GUILLOU Edmond (ARS), PRONIER Nathalie (DRJSCS), TARDIF Géraud (DRJSCS), BAKHALLOU Yassire (DRJSCS), JESSEL Sabrina (DRJSCS).

Excusés :

CLERZAU Annie (INSEE Centre), ROBINE Olivia (CARSAT), CAREL Morgane (CARSAT), LEGRAND Sylvie (CG 45), DUBREUIL Guillaume (CAF 41), BIET Jacques (MSA BCL), MENAGER Caroline (SIAO 45), CAREL Morgane (CARSAT), PREVOTAT Jean-Yves (CAF 41), COURTOT-DARTIGUES Marie-France (Conseil Régional), DAVID GILLET Carole (CG 18), CHAMBOLLE-DOUCET Laurence (CG 28), MOTA Héloïse (CPAM 18).

Ordre du jour :

- Résumé de la rencontre régionale sur l'accès aux droits sociaux du 21 avril 2015 (Nathalie PRONIER et Maïténa VIAROUGE de la DRJSCS)
- Thématique politique de la ville :
 - Présentation de la réforme de la politique de la ville et des contrats de ville (Géraud TARDIF, responsable du pôle Cohésion Sociale – Politique de la Ville à la DRJSCS)
 - Présentation des actions mises en place sur le terrain (Nassiri ATTAR, délégué du Préfet dans les quartiers du Loiret)
- Présentation de la méthodologie de l'étude « consommation de produits psycho-actifs en milieu du travail » réalisé par l'ORS (Céline LECLERC)
- Point d'étape sur l'avancement d'OSCARD 2015 (Franck GENITEAU)

Points abordés :

1- Rencontre régionale sur l'accès aux droits sociaux du 21 avril 2015 :

Voir en annexe le résumé de ce qui a été présenté.

2- Thématique politique de la ville :

- Géraud TARDIF a présenté :
 - la réforme de la politique de la ville de 2014-2015 : définitions, objectifs, axes et chiffres clés.
 - les contrats de ville : définition et objectifs.
- Nassiri ATTAR délégué du Préfet dans les quartiers de l'Argonne à Orléans et de Saint-Jean-de-la-Ruelle nous a expliqué son rôle dans les quartiers :
 - 90 % de leur temps de travail est consacré à des déplacements dans les quartiers
 - Travail en lien avec les acteurs ressources (habitants, associations, entreprises, etc.)
 - Mettre en place des actions, des partenariats entre - et pour - les différents acteurs
 - Relais entre les services de l'Etat et les quartiers
 - Rôle de facilitateur
 - Deux priorités dans le Loiret : l'éducation et l'emploi
 - Contrats de ville permet de coordonner les actions des différents acteurs et de les sensibiliser.

3- « Consommation de produits psycho-actifs en milieu du travail » réalisé par l'ORS

Céline Leclerc a présenté les objectifs, la méthodologie, ainsi que quelques chiffres tirés de l'étude.

Pour télécharger cette étude :

<http://www.orscentre.org/publications/observation-sanitaire/24-thematiques/sante-et-travail/193-consommation-de-produits-psycho-actifs-en-milieu-du-travail#>

4- Point d'étape sur l'avancement d'OSCARD 2015

Franck GENITEAU a présenté les évolutions d'OSCARD 2015 et le calendrier des travaux.

Proposition d'ajouts :

- Un article au début du document avec les faits marquants de l'année. Quelques chiffres clés qui donnent déjà quelques éléments aux lecteurs sans entrer dans le détail des différents chapitres.

OSCARD 2014 est disponible sur le site de l'observation sociale du Centre :

<http://observationsociale-centre.org/>

Date du prochain comité de pilotage :

Novembre 2015

Annexe :

ACCÈS AUX DROITS SOCIAUX
Journée régionale du 21 avril 2015 au CRDP d'Orléans

Présentation aux membres du comité de pilotage
de la plateforme régionale d'observation sociale
réunis le 28 mai 2015

1. CADRES DE RÉFÉRENCES et OBJECTIFS

Texte national

Circulaire n° DGCS/SD1B/2014/14 du 16 janvier 2014 relative à la mise en place d'actions visant à améliorer l'accès aux droits sociaux.

Contexte et enjeux de l'accès aux droits sociaux

Le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPLPIS), adopté le 21 janvier 2013, fait de l'accès aux droits sociaux une action prioritaire du gouvernement afin de réduire les inégalités et prévenir les ruptures dans la vie des personnes qui connaissent des difficultés.

Par circulaire en date du 16 janvier 2014, la Direction générale de la cohésion sociale attire l'attention des services sur le non recours, « un phénomène menaçant l'efficacité des politiques de solidarité » : un taux moyen de près 33 % de non recours aux prestations a été mis en évidence par l'ODENORE, observatoire des non recours aux droits et services.

Les expérimentations menées dans les départements de la Loire-Atlantique et de la Seine-et-Marne ont permis d'identifier les obstacles à l'accès aux droits sociaux : méconnaissance des aides, complexité des démarches, freins psychologiques (peur de la stigmatisation, refus de l'assistanat).

Objectifs de la journée

Dans le cadre de sa mission d'animation régionale et d'appui aux services départementaux, la DRJSCS a organisé le mardi 21 avril 2015 au CRDP à Orléans, une journée d'information et d'échanges sur le thème de l'accès aux droits sociaux.

Cette journée a été la première organisée, sur ce thème, par nos services.

Thème de l'accès aux droits sociaux dont on voit qu'il est celui du non recours, « un phénomène menaçant l'efficacité des politiques de solidarité ».

Outre les études menées par ODENORE, le non recours aux droits a fait l'objet d'une étude menée en 2013/2014 à la demande de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale : étude exploratoire sur les publics invisibles de l'action sociale. Six catégories de publics ont émergé :

- les familles d'enfants placés
- les sortants de prison
- les jeunes en milieu rural
- les personnes sans domicile hébergés chez un tiers
- les personnes logées présentant un trouble de santé mentale,
- les travailleurs non-salariés pauvres.

Les objectifs de la journée :

- informer, communiquer autour des problématiques de l'accès aux droits sociaux, des actions existantes pour encourager les initiatives et faciliter l'essaimage sur les territoires.
- mesurer les attentes, recueillir des propositions, élaborer des suites.

Et de façon plus globale, apporter une visibilité au thème des publics invisibles.

2. LES PARTICIPANTS

300 acteurs de l'accès aux droits sociaux invités, responsables de services, professionnels techniques et administratifs, représentants d'associations, étudiants en travail social.

176 participants :

- **dont 45% établissements de formation en travail social** : étudiants et équipe pédagogique ERTS d'Olivet, Lycée Jean de Beauce de Chartres, La Providence de Blois, IRFSS de Chambray-les-Tours.
- **dont 16% DDCS, DDCS(PP) et DRJSCS**
- **dont 12% associations** : Croix rouge, secours populaire, restaus du cœur, Aidaphi, Adoma, CCRPA, URIOPSS, ORS, UR-CIDFF, associations tutélaires
- **dont 10% d'organismes de sécurité sociale** : CARSAT, CPAM, CAF, MSA
- **dont 17% divers** : pôle emploi, OPAC de l'Indre, Banque de France, communauté d'agglomération de Châteauroux, Mission locale.

3. LES POINTS CLÉS DE CETTE RENCONTRE RÉGIONALE

Cette journée, animée par un journaliste professionnel, a permis de mettre en lumière les invisibles du social. Elle est le point de départ vers une progression collective au service de nos concitoyens donc des usagers.

Les usagers étaient représentés par un membre du CCRPA, par leurs présences à la table ronde du **PARADS**, en fin d'après-midi et par le Directeur régional de la FNARS porteuse de cette structure.

La DGCS a mis en garde sur les problèmes de la participation des usagers qui ne doivent pas être considérés comme des alibis. Il est donc important de poser le cadre décisionnel afin de ne pas les décourager.

ODENORE a précisé que le non-recours provoquait un transfert de charge. Ce qui a été repris par la DGCS qui a insisté sur l'importance de l'approche multi partenariale permettant de diminuer le transfert de charges en cas de non-recours.

Les services de pôle emploi ont pu insister sur l'importance d'autonomiser le plus possible ceux qui ont le moins besoin de suivi pour avoir une attention et un suivi spécifiques pour les personnes les plus démunies + *de conjuguer l'approche emploi et l'approche sociale (cf. convention Pôle emploi /CG 37).*

L'ARS a insisté sur le fait que le PPLPIS permettait aux acteurs de se rencontrer.

Les actions des organismes de sécurité sociale pour l'accès aux droits sociaux

MSA Beauce Cœur de Loire : caisse unique (prestations familiales, assurance maladie, retraite) - Exposé sur la mise en place de rendez-vous des droits :

- constats de non recours
- l'information ne suffit pas pour aider les personnes à connaître leurs droits : aller au devant.
- freins : méconnaissance, complexité des démarches, peur de la stigmatisation.
- RDV : 45 minutes (fiche contact très complète réalisée en amont)
- résultats ouverture de droits santé (CMUC et ACS), prestations familiales (autour du RSA), et, parfois, droits à retraite.
- liens avec le service social MSA.

CAF du Loiret : rendez-vous des droits

- instaurés depuis mars 2015 (cadre de la COG 2013/2015 Etat/CNAF)
 - accueil information et orientations des allocataires du RSA en situation d'isolement avec enfant(s) à charge
 - moment privilégié d'analyse de la situation de l'allocataire et d'orientation
 - entretien d'1 heure à 1h30 ; l'allocataire repart avec une fiche de synthèse définissant tous ses droits ainsi que les démarches à mener.
- A pu informer sur une aide qui permet de prendre en charge les frais d'hébergement en cas de promesse d'embauche ou de formation.

Les organismes de sécurité sociale, tout comme ceux de pôle emploi, ont souligné l'importance :

- des actions permettant aux personnes d'agir elles-mêmes
- de centrer les suivis avec et pour les personnes les plus démunies.

Néanmoins le reproche fait à ces organismes est leur manque d'accessibilité, cela a été souligné par les professionnels recevant des allocataires des CAF ou des assurés des CPAM ainsi que les usagers.

CPAM du Loiret : PLANIR, plan local d'accompagnement du non recours, des incompréhensions et des ruptures

- la démarche PLANIR consiste à identifier les situations aboutissant au non-recours, aux incompréhensions ou à une rupture de droits, et à mettre en place des actions visant à les prévenir ou à y pallier.
- c'est une démarche menée sur l'ensemble du territoire par toutes les Caisses Primaires d'Assurance Maladie.
- exemple : l'aide à la Complémentaire Santé est un dispositif largement sous-utilisé : le Fonds CMU estime à 70% le taux de non-recours à ce dispositif alors qu'il permet de réduire sa cotisation de couverture complémentaire santé de 100€ à 550€ par personne et par an.

Les services et partenaires de la Banque de France (chargés du secrétariat des commissions de surendettement). Deux temps d'intervention :

- l'actualité du surendettement et de l'inclusion bancaire.
- la présentation de l'EPCP, espace de prévention et de conciliation pour les particuliers mis en place, à titre expérimental, dans l'Eure-et-Loir par les services de la Banque de France, du CCAS de Chartres et de l'UDAF du 28.
- suivi de personnes surendettées, prévention du surendettement et des petits incidents, permet d'atteindre une population invisible qui n'a pas envie de franchir les portes des services sociaux ou qui ne s'estiment pas assez en difficulté.

Le PARADS du Loiret : pôle d'accueil en réseau pour l'accès aux droits sociaux

Le Parads, a pour objectif d'améliorer l'accès aux droits avec une attention particulière pour

les publics en difficulté. Mais aussi de permettre une meilleure coordination entre les partenaires impliqués dans l'accueil et l'accompagnement des publics.

Le Parads a pour philosophie d'associer les usagers dans les différents axes de travail dans une vocation départementale.

Composé d'un comité de pilotage et d'un comité technique, le Parads travaille depuis 7 ans autour de trois axes :

- des actions d'accès aux droits sociaux et de santé sur le terrain
- une dynamique de réseau opérationnel de partenaires
- la conception et le développement d'un site internet pour le public, les professionnels et les bénévoles.
- 2015/2016 : forum de présentation du site sur les différents bassins de vie du département.

4. LES SUITES

→ **CDII du 30 avril 2015** :

→ **Services de la Banque de France/ ORS** : mise en lien par les services de la DRJSCS pour suites à proposer dans le cadre d'OSCARD.

→ **Une synthèse et l'évaluation de cette journée** sont à paraître en septembre 2015 avec :
- mise en ligne sur le site internet de la DRJSCS
- intégration de cette synthèse dans le plan d'accès aux droits sociaux.

→ **D'ores et déjà vous pouvez consulter, sur le site internet de la DRJSCS**

(adresse sur le programme) :

- les supports, diaporamas présentés par les intervenants
- la documentation fournie par ODENORE ainsi qu'un article de la revue Union sociale consacré aux Invisibles du social.